

La situation des entreprises en France à fin 2008

Quelques développements récents

Direction des Entreprises
Observatoire des Entreprises

La Banque de France, à partir des données collectées pour assurer l'analyse financière et la cotation des entreprises, suit mensuellement trois types d'indicateurs. Ils fournissent des éléments d'appréciation significatifs sur la situation du financement des entreprises¹. En nombre et en montant, les incidents de paiement sur effets de commerce et les défaillances accusent une nette hausse depuis les mois de mai-juin. Les entreprises des activités immobilières et de la construction sont les premières affectées. La dégradation s'étend depuis l'été dernier aux autres secteurs d'activité. À partir du deuxième trimestre 2008, les engagements bancaires sur les entreprises marquent un ralentissement, spécifiquement les crédits à court terme et les encours mobilisables. Les crédits mobilisés affichent encore un rythme de progression annuelle élevé, bien qu'en retrait par rapport à 2007. Une partie du ralentissement peut s'expliquer par une reprise des financements par les marchés en toute fin d'année dernière.

¹ Les trois sources de données mobilisées ici sont décrites dans l'annexe I de l'étude « La situation des entreprises fin 2007-début 2008 », publiée dans ce présent Bulletin.

Les incidents de paiement sur effets de commerce

Avec notamment le développement de l'affacturage, l'effet de commerce est aujourd'hui moins utilisé comme technique de financement par les entreprises. Pourtant, en dépit de cette évolution structurelle, 1,55 million d'incidents de paiement sur effets de commerce sont comptabilisés sur l'année 2008, pour un total de 4,55 milliards d'euros, montant en hausse de 17 % par rapport à 2007. Parmi ces incidents de paiement, les motifs pour incapacité de payer sont de l'ordre de 935 000 soit un encours de plus de 2,24 milliards d'euros sur un an. Le solde provient des contestations de créances.

Ainsi, le nombre et le montant des incidents pour incapacité de payer repartent à la hausse depuis fin 2007 (cf. graphiques 1). Sur l'année 2008, les incidents concernés augmentent de 12,8 % en nombre et de 15,9 % en montant par rapport à 2007. L'année 2008 a effacé trois années de baisse et les montants sont désormais équivalents à ceux comptabilisés fin 2004.

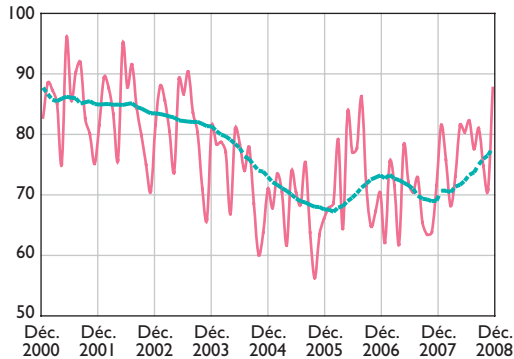
Les incidents de paiement se concentrent sur trois secteurs : le commerce, la construction et l'industrie manufacturière. Ceux-ci couvrent plus de 80 % des incidents sur effets pour incapacité de payer, en nombre comme en montant, et plus de 85 % des contestations de créances (cf. graphique 2).

Le montant des incidents pour incapacité de payer augmente dans tous les secteurs, et particulièrement dans les deux secteurs les plus concernés par ce motif : la construction (+ 14,7 % sur les douze mois de 2008 par rapport à 2007) et le commerce (+ 14,1 %). Dans la construction, la dégradation a commencé dès la fin de 2005 et se poursuit depuis (cf. graphiques 3). Dans le commerce, elle est manifeste depuis janvier 2008. S'agissant de l'industrie manufacturière, le changement de tendance est plus tardif, à partir de juin 2008, mais se confirme avec un montant

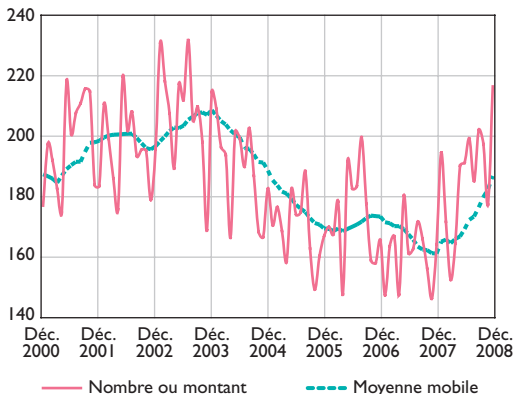
Graphiques 1 Incidents de paiement pour incapacité de payer
Ensemble de l'économie – Décembre 2000 - décembre 2008

(nombre en milliers et montant en millions d'euros)

En nombre



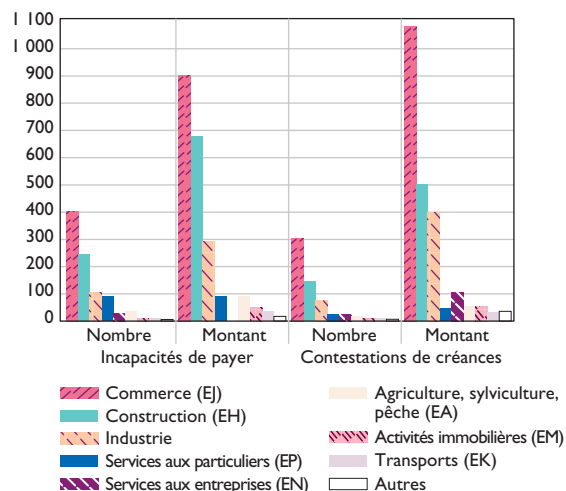
En montant



Source : Banque de France – Direction des Entreprises – Base CIPE, données du 2 février 2009

Graphique 2 Répartition sectorielle du nombre et du montant des incidents de paiement sur effets
Décembre 2008, cumul des 12 derniers mois

(montants en millions d'euros ; nombre en milliers)



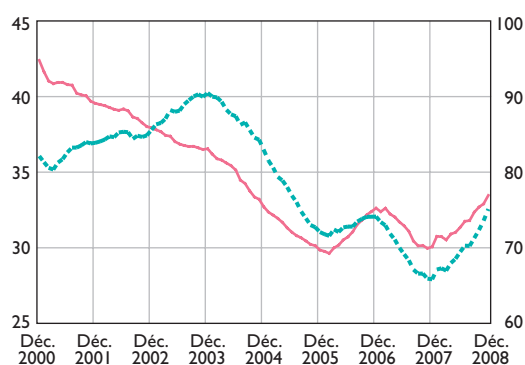
Source : Banque de France – Direction des Entreprises – Base CIPE, données du 2 février 2009

d'incapacité de payer qui progresse de 20,7 % sur un an. L'industrie automobile et les biens intermédiaires sont plus particulièrement concernés.

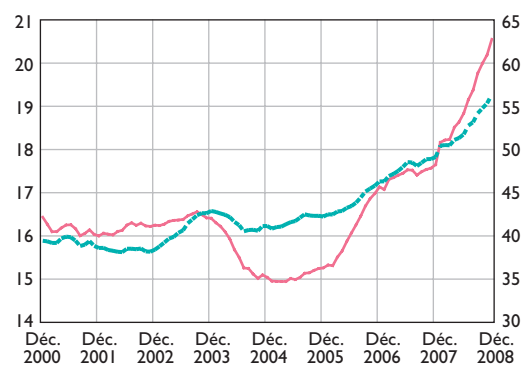
Graphiques 3 Nombre et montant des incidents de paiement pour incapacité de payer dans les trois principaux secteurs Décembre 2000 - décembre 2008

(moyenne mobile sur douze mois ; nombre en milliers et montant en millions d'euros)

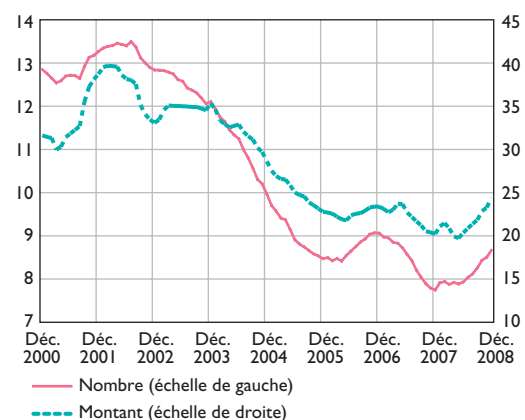
Commerce



Construction



Industrie manufacturière



Source : Banque de France – Direction des Entreprises – Base CIPE, données du 2 février 2009.

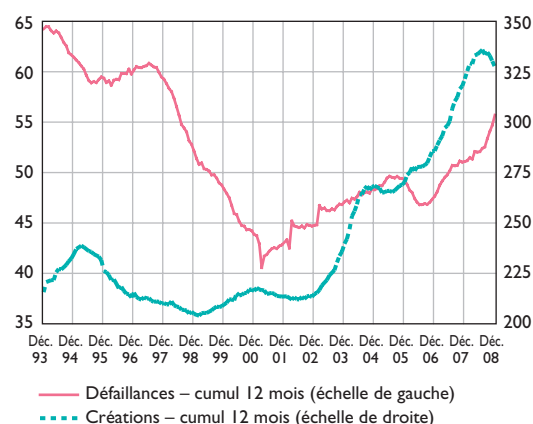
Les montants d'incapacité de paiement des autres secteurs sont très inférieurs mais ils augmentent aussi en 2008. La dégradation est marquée dans les transports (avec des montants cumulés en hausse de 35,9 %), les activités immobilières (21,7 %), mais aussi dans les services aux entreprises (17 %). Elle est un peu moins prononcée dans les services aux particuliers : + 14,4 %.

Les défaillances d'entreprises

L'évolution des défaillances, définies comme les ouvertures de procédures judiciaires, est une autre information suivie mensuellement par la Banque de France. À fin décembre 2008, sur la base de données encore incomplètes de la direction des Entreprises, on en dénombre 55 707 sur l'année écoulée (+ 9 % par rapport à 2007). Le nombre de défaillances atteint ainsi son plus haut niveau depuis dix ans, même s'il reste en deçà du pic de 1993, année de récession au cours de laquelle les tribunaux avaient prononcé 64 000 défaillances. Par ailleurs, la poussée actuellement enregistrée doit aussi être relativisée par la forte progression des créations d'entreprises relevée de 2003 à 2007, dans la mesure où 40 % environ des affaires défaillantes ont été créées moins de 4 ans auparavant (cf. graphique 4).

Graphique 4 Comparaison du nombre de créations d'entreprises et du nombre de défaillances Décembre 1993 – décembre 2008 (provisoire)

(nombre en milliers)



Sources : Banque de France – Direction des Entreprises (données du 2 février 2009) pour les données sur les défaillances, INSEE pour les données sur les créations d'entreprises

La dégradation affecte particulièrement la construction et les activités immobilières et s'étend désormais au reste de l'économie

La construction et le commerce concentrent à eux seuls près de la moitié du nombre total de défaillances. Viennent ensuite les services aux entreprises et aux particuliers (autour de 15 % chacun), puis l'industrie (moins de 9 %). Les transports et les activités immobilières ont un poids moins important mais la détérioration y est très marquée en 2008.

Le cumul des défaillances sur 12 mois est en forte hausse dans les activités immobilières (+ 42,8 % à fin décembre). La dégradation se poursuit dans la construction (+ 13,3 %). Dans ces secteurs, le changement de tendance s'est produit dès le début de 2007. La dégradation s'accélère depuis l'été dans les transports (+ 17 %), dans les services aux particuliers (+ 13,7 %) et dans une moindre mesure dans le commerce (+ 5,7 %).

Dans l'industrie manufacturière et les services aux entreprises, le changement de tendance est plus récent (juillet 2008).

Tableau I
Nombre de défaillances d'entreprises selon le secteur NES 16 — Données brutes

(nombre en unités et taux de croissance en pourcentage)

	Cumul 12 mois				Glissement annuel (a)		
	Nov. 2006	Nov. 2007	Nov. 2008	Déc. 2008 (b)	Nov. 2007	Nov. 2008	Déc. 2008 (b)
Total	47 337	51 042	54 712	55 707	7,8	7,2	9,0
Agriculture, sylviculture, pêche	1 682	1 724	1 641	1 654	2,5	- 4,8	- 2,4
Industrie manufacturière (c)	5 172	4 931	4 869	4 970	- 4,7	- 1,3	2,0
Construction	10 669	12 582	13 968	14 290	17,9	11,0	13,3
Commerce	11 679	12 145	12 663	12 872	4,0	4,3	5,7
Transports	1 681	1 483	1 720	1 744	- 11,8	16,0	17,0
Services aux entreprises	6 249	6 820	7 008	7 096	9,1	2,8	3,7
Services aux particuliers	7 193	7 702	8 739	8 867	7,1	13,5	13,7
Activités immobilières	1 365	1 564	2 151	2 256	14,6	37,5	42,8
Autres : Énergie, Activités financières, Éducation, Administration	1 647	2 091	1 953	1 958	27,0	- 6,6	- 3,4

Note : Les entreprises défaillantes au cours d'une année civile N (en ouverture de procédure judiciaire) sont identifiées grâce à la collecte exhaustive des événements judiciaires par la Banque de France. Les statistiques sont établies en date de jugement. Ces séries sont stabilisées dans un laps de temps de deux mois, soit ici novembre 2008. Ce mode de collecte atténue la volatilité des séries comparativement aux statistiques en date de publication.

(a) Cumul des 12 derniers mois rapporté à cumul des 12 mois un an auparavant

(b) Données provisoires : le recensement des défaillances est incomplet.

(c) Y compris industrie agro-alimentaire et hors énergie

Source : Banque de France – Direction des Entreprises, données du 2 février 2009

Les engagements des établissements de crédit

L'enquête trimestrielle de la Banque de France sur la distribution du crédit faisait état d'un net resserrement des critères d'octroi au troisième trimestre 2008. Sur le quatrième trimestre 2008, ce resserrement est moins marqué tout en continuant d'affecter davantage les PME que les grandes entreprises.

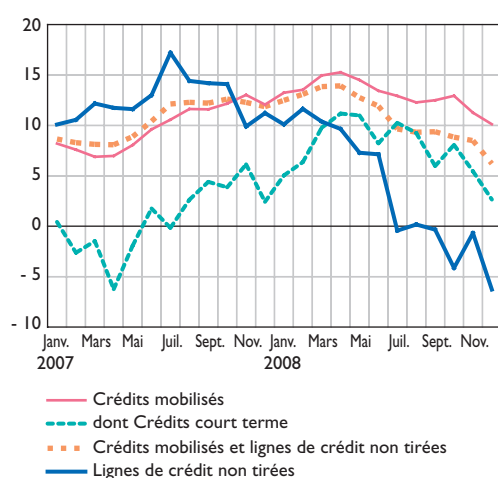
Troisième source d'information centralisée mensuellement à la direction des Entreprises de la Banque de France, les déclarations des établissements de crédit indiquent que si le ralentissement de la distribution des prêts bancaires aux entreprises est relativement modéré pour les encours de crédit mobilisés à moyen – long terme, il est plus net sur les concours à court terme et surtout pour les crédits mobilisables – fraction non tirée des lignes

de crédit confirmées (cf. graphique 5). Ainsi, le taux de croissance annuel de ces engagements diminue régulièrement depuis le troisième trimestre 2007 et est devenu négatif à partir de juillet 2008. Ce recul affecte

tous les types de contreparties, mais spécifiquement les *holdings*, qui en sont traditionnellement les principaux bénéficiaires. Sans que l'on puisse quantifier leur importance respective, les deux facteurs à l'origine du ralentissement sont, d'une part, l'offre des établissements de crédit devenue plus prudente et sélective, d'autre part, la demande de crédits qui a très sensiblement fléchi dans un environnement difficile.

Graphique 5 Taux de variation des encours de crédits aux entreprises résidentes
Crédits mobilisés et lignes de crédit non tirées

(en glissement annuel, en pourcentage)



Source : Banque de France, Centrale des Risques, données du 2 février 2009

L'ensemble des financements bancaires ralentit depuis l'été

À fin décembre 2008, le rythme de croissance des engagements globaux, mobilisés et mobilisables, octroyés aux entreprises résidentes par les établissements de crédit poursuit son ralentissement (cf. tableau 2). Depuis le début de l'année 2008, calculé en glissement annuel, il a été divisé par plus de deux : de près de + 15,3 % en mars, le taux est passé à + 11,9 % en juin, puis à + 6,2 % en décembre. Les concours aux activités immobilières et aux *holdings* sont les plus concernés par ce ralentissement.

Sur les trois derniers mois, les concours augmentent encore dans les activités immobilières et les PME mais reculent dans les autres catégories, notamment dans les grandes entreprises et les *holdings*.

Tableau 2
Montants et taux de croissance des engagements octroyés (mobilisés et mobilisables)

(encours en milliards d'euros ; taux en %)

	Montants			Taux de croissance			
	Oct. 2008	Nov. 2008	Déc. 2008	Sept. 2008/ Sept 2007	Déc. 2008/ Déc. 2007	Déc. 2008/ Sept. 2008 (trimestriel annualisé)	Déc. 2008/ Sept. 2008 (trimestriel CVS annualisé)
TPE	142,9	142,3	141,1	7,1	4,7	- 2,7	nc
PME	122,0	122,8	122,1	6,4	6,0	5,0	nc
Grandes entreprises	194,5	195,1	188,5	11,5	7,8	- 8,6	- 5,9
TPE + PME + Grandes entreprises	459,4	460,2	451,7	8,7	6,3	- 3,2	- 1,0
Holdings	257,7	257,2	253,7	9,0	3,2	- 4,4	- 10,4
Activités immobilières	305,3	305,1	307,6	10,7	8,7	4,8	nc
Total des encours aux entreprises résidentes	1 022,3	1 022,5	1 013,0	9,4	6,2	- 1,2	- 1,5

Note : Le seuil de déclaration des établissements de crédit a été abaissé en janvier 2006 de 75 000 euros à 25 000 euros par entreprise. La profondeur de champ de la série est encore courte pour qu'une désaisonnalisation soit fiable. Néanmoins, fournie ici avec précaution, elle confirme la rupture de tendance sur le dernier trimestre de l'année 2008.

nc : non communiqué

Source : Banque de France – Direction des Entreprises – Centrale des Risques, données du 2 février 2009

Tableau 3
Encours moyens octroyés par les établissements de crédit (mobilisés et mobilisables) en 2008

(encours en milliards d'euros et poids des encours en %)

	Encours octroyés (mobilisés et mobilisables)	dont lignes de crédit tirées (encours mobilisés)	dont crédits court terme	dont lignes de crédit non tirées (encours mobilisables)	Poids des encours mobilisables dans le total
TPE	140,5	127,9	17,9	12,6	9
PME	120,2	103,2	32,0	17,0	14
Grandes entreprises	185,1	124,4	40,1	60,7	33
Holdings	257,5	149,1	29,9	108,4	42
Activités immobilières	297,8	271,6	17,3	26,2	9
Total des entreprises résidentes	1 001,1	776,2	137,2	224,9	22

Note : Moyenne des encours mensuels de l'année 2008

Source : Banque de France, Centrale des Risques, données du 2 février 2009

Les lignes de crédit non tirées et les crédits à court terme principaux facteurs du ralentissement

Les financements octroyés par les établissements de crédit correspondent aux crédits mobilisés, effectivement utilisés par les entreprises, mais ils intègrent également les crédits mobilisables. Ces engagements correspondent à des lignes de crédit disponibles auprès des banques, mais non utilisées par les contreparties.

À fin décembre 2008, les lignes de crédit non tirées diminuent pour leur part de 6,3 % en glissement annuel, contre + 7,1 % en juin et + 10,4 % en mars. Cette baisse affecte principalement les *holdings* et les activités immobilières.

Sur la base des encours moyens de 2008 calculés à partir des données collectées par la Centrale des Risques de la Banque de France, les crédits mobilisables correspondent à plus de 20 % de l'ensemble des concours octroyés (mobilisés et mobilisables) aux entités résidentes² (cf. tableau 3).

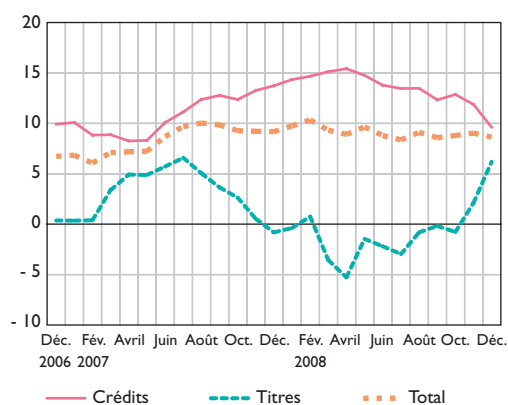
Dans les *holdings*, cette part atteint 42 % des encours octroyés ; elle reste importante dans les grandes entreprises (33 %), mais elle est beaucoup plus faible dans les PME (moins de 15 %), ainsi que dans les TPE et les activités immobilières (moins de 10 %).

En décembre 2008, les encours de crédits à court terme aux entreprises résidentes n'augmentent plus que de 2,7 % en glissement annuel, contre 10,2 % en juillet 2008. Le ralentissement affecte plus particulièrement les *holdings*.

² Ces crédits sont recensés par la direction des Entreprises de la Banque de France auprès des établissements de crédit au-delà du seuil de 25 000 euros de crédits mobilisés par entreprise.

Graphique 6 Endettement des SNF par source de financement

(en glissement annuel ; taux de croissance en %)



Source : Banque de France – Direction des Statistiques monétaires et financières, février 2009

Les effets de substitution entre différentes sources de financement

Cette diminution de la demande de crédit s'effectue néanmoins dans un contexte où la reprise de l'endettement de marché se confirme en glissement annuel : 6,2 % en décembre 2008 après 2,1 % en novembre. Les émissions nettes de titres courts s'accroissent et l'encours des titres à plus d'un an progresse. Ceci suggère un arbitrage récent en faveur des financements par les marchés, dès lors que ceux-ci retrouvent un fonctionnement normal (cf. graphique 6).

L'accroissement des incidents de paiement et des défaillances d'entreprises résulte principalement du ralentissement de l'activité économique. Ce retournement conjoncturel est principalement à l'origine d'une contraction des besoins de financement des entreprises, avec comme conséquence une réduction des encours de crédits bancaires d'autant plus accusée que la reprise des émissions de titres permet aux grandes entreprises de limiter leurs recours à ces concours.

